

Séance du 14 décembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	24
Date de la convocation		
07/12/2023		
Date d'affichage		
15/12/2023		

DCM N° 2023-96

L'an deux mil vingt-trois

Et le quatorze décembre

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

17 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles, PASQUALINI Maurice, SILVESTRI Dominique, BERTOLUCCI Marie Christine, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, CAMUZAT Alexandre, CASANOVA Jean Pierre, SIMONI Pierre Baptiste.

7 Membres absents excusés (procurations) :

M. FINI René a donné procuration à M. SIMONI PIACENTINI Céline

MME CROCE-AJACCIO Catherine a donné procuration à MME GIAMARCHI Marie Dominique

MME MALAFRONTÉ Christine a donné procuration à MME BERTOLUCCI Marie Christine

M. FABRIZI Bernard a donné procuration à M. SIMONPIETRI Pierre Michel

MME DARNAUD Laure a donné procuration à M. POZZO DI BORGO Louis

M. LECA Jean Louis a donné procuration à M. BIAGGINI Jean

MME PORTA Marine a donné procuration à MME VEISON MARCELLI Nathalie

5 Absents : M. MALPELI Stéphane, M. GIAFFERI Michael, MME NAPPO Michelle, MME FICO Aurélie, M. MARTEL Enzo

Madame LOMBARDO Florence est nommée secrétaire.

Objet de la délibération  
Révision Autorisation de  
Programme (AP) et Crédits de  
Paiement (CP)  
AP 106 « Sentiers  
patrimoniaux »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales article L2311-3 ;

VU l'instruction budgétaire M57 ;

VU le règlement budgétaire et financier adopté en séance le 21 février 2023 ;

VU la délibération n°2023-27 du 11 avril 2023 par laquelle les membres de l'assemblée délibérante créent des AP et votent la répartition des CP ;

CONSIDERANT que les AP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à des immobilisations ;

CONSIDERANT que l'échéancier prévisionnel des CP indique les montants susceptibles d'être mobilisés chaque année ;

CONSIDERANT qu'il importe compte tenu de la réalité opérationnelle de réajuster par exercice le calendrier des crédits de paiement de l'AP 106 « Sentiers patrimoniaux »

Monsieur Louis POZZO DI BORGO, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, propose aux membres du Conseil Municipal, d'adopter le nouveau calendrier de CP ainsi qu'il suit :

N ° AP	LIBELLE	MONTANT AP	CP2023	CP2024	CP2025
3 AP106	SENTIERS PATRIMONIAUX OPERATION EQUIPEMENT 106				
	DEPENSES VOTE INITIAL RECETTES VOTE INITIAL :	917 102,00 € 659 868,00 €	40 000,00 € 26 666,00 €	491 000,00 € 354 667,00 €	386 102,00 € 278 535,00 €
	<b>REVISION PROPOSEE :</b>				
	EN DEPENSES EN RECETTES	917 102,00 € 659 868,00 €	40 351,67 € 26 666,00 €	490 648,33 € 354 667,00 €	386 102,00 € 278 535,00 €

OUI l'exposé de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**DECIDE**

- D'adopter le nouveau calendrier de CP ci-dessus exposé pour l'AP 106 « Sentiers patrimoniaux »

**DIT**

- Que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2023 section d'investissement

**AUTORISE**

- Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE  
Michel SIMONPIETRI

